

Annexe C : Critères de sélection des commandes

Critères de sélection des commandes

Lorsque le besoin d'une commande subséquente se présente (p. ex., une tâche ou un projet précis qui requiert un soutien technique), le CCMC examinera les CV soumis par l'ensemble des entrepreneurs ayant reçu une offre à commandes et effectuera une présélection d'entrepreneurs ayant l'expertise technique pertinente en fonction des exigences de la commande en question.

Une demande de proposition (DP) comportant une description des travaux à effectuer et une date d'achèvement requise sera acheminée par courriel à tous les entrepreneurs présélectionnés et leur fournira un échéancier pour la soumission des documents exigés. La DP indiquera également lequel des deux critères de sélection suivants sera appliqué :

Critère A : Critères techniques cotés

Critères	Pointage
Formation et expérience techniques : tous les entrepreneurs présélectionnés seront classés en fonction de l'expérience technique démontrée (connaissances historiques, pratiques actuelles, participation à l'industrie en question ou à l'élaboration de normes, etc.) dans le domaine pertinent à la commande particulière, une préférence étant accordée à l'expérience en contexte canadien.	Proposition classée au 1 ^{er} rang = 50 points Proposition classée au 2 ^e rang = 35 points Proposition classée au 3 ^e rang = 10 points
Capacité d'effectuer les travaux demandés : toutes les propositions techniques seront classées en fonction de la compréhension démontrée des travaux à effectuer et de la présentation claire et concise des moyens proposés pour effectuer les travaux.	Proposition classée au 1 ^{er} rang = 50 points Proposition classée au 2 ^e rang = 35 points Proposition classée au 3 ^e rang = 10 points
TOTAL	Pointage total sur une possibilité de 100

L'entrepreneur ayant obtenu le pointage le plus élevé sera sélectionné pour la commande. Tous les entrepreneurs ayant soumis une proposition en réponse à la DP seront informés de l'entrepreneur choisi. Dans l'éventualité où des entrepreneurs obtiendraient le même pointage, la proposition ayant le coût financier le plus faible sera sélectionnée.

Critère B : Coût le plus faible

Toutes les propositions soumises dans les délais impartis qui 1) démontrent une compréhension claire des exigences de la DP et 2) démontrent une compétence dans le domaine pertinent seront sélectionnées en fonction du coût le plus faible.

L'entrepreneur ayant présenté la proposition au coût le plus faible sera sélectionné pour la commande. Tous les entrepreneurs ayant soumis une proposition en réponse à la DP seront informés de l'entrepreneur choisi. En cas d'égalité des coûts, l'entrepreneur ayant le plus d'expérience dans le domaine pertinent sera sélectionné.